

Extrait du registre des délibérations

Séance du 7 Octobre 2022

Présents : M. PLESSIS Hervé – Président, Membres titulaires, Mmes DUCOMMUN Annie-Claude, LAFAYE CHRISTIANE, DEBOUZY Jean, BERDAH Michel,
Membres Suppléants : Mme CHAINTREUIL Catherine, M. D'HULST Francis,

Excusé ayant donné procuration : M. ERCEAU Yannick à Mme LAFAYE CHRISTIANE

RAPPORT EAU POTABLE 2021

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable élaboré par le Président du SIAEP est présenté aux membres du Conseil Syndical pour approbation.
Ce rapport sera mis à disposition du public

APPROBATION CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS

La Communauté des Communes Canaux et Forêts en Gâtinais propose une convention de groupement de commandes permanent qui permet aux communes et EPCI / Syndicats qui s'y engagent :

- de grouper leurs achats (voiries - contrôles règlementaires - hygiène - formation - Fournitures administratives et petits matériels...)
- de choisir de participer ou pas à un groupement de commandes

Le Conseil Syndical approuve l'adhésion du SIAEP Montereau - Le Moulinet sur Solin au groupement de commandes permanent avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;

MODALITÉ D'AFFICHAGE DES ACTES

Le Conseil Syndical décide que les actes règlementaires seront affichés à l'entrée de la Mairie de Montereau sur format papier. Ils seront consultables en Mairie sur format papier.

Le Compte rendu du Conseil sera synthétisé et publié sur « PANNEAU POCKET » pour les communes de Montereau et du Moulinet sur Solin.

Les rapports de l'ARS sur les analyses d'eau seront aussi publiés sur PANNEAU POCKET

INSPECTION DU FORAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le forage d'eau potable n'a pas été inspecté depuis son installation.

Les pompes ont plus de 20 ans et il faut prévoir de les remplacer.

Un devis est demandé à l'entreprise DECHAMBRE.

Un devis a été établi pour un montant H.T. de 11 260,00 €uros, soit 13 512.00 €uros TTC

Cette étude s'inscrit en Investissement sur le Budget du Syndicat et peut donc faire l'objet d'une subvention.

DEMANDE DE RACCORDEMENT TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE

Par courrier en date du 14 septembre 2022, un administré de la Commune du Moulinet sur Solin demande le raccordement de son terrain au réseau d'eau potable du SIAEP. Cependant, il s'agit d'un terrain non constructible et le réseau d'eau potable s'arrête environ 100 mètres avant son terrain.

Le Conseil Syndical décide d'appliquer le règlement du SIAEP dans son chapitre 1 - Article 3 dans lequel il est stipulé : "La Collectivité ne peut pas être tenue d'alimenter un abonné en un point où il n'existe pas de canalisations publiques." Et de ne pas prolonger le réseau sur une portion où les terrains ne sont pas en zone constructible.

TRAVAUX DIVERS

Monsieur PLESSIS souhaiterait que les administrés soient raccordés sur les nouvelles canalisations et que les anciennes soient fermées. Il va demander un devis à GARAVOGLIA pour un raccordement chemin du gué chevaux.

Une alarme de « Niveau bas » du château doit être installée, ainsi qu'une alarme sur le capot des nouveaux débitmètres. La clôture du château d'eau sera refaite au printemps.

DEKRA est intervenu pour un diagnostic électrique du château d'eau. Le compte rendu sera communiqué dès sa réception.

En mairie, le 15/10/2022

Le Président du SIAEP

Hervé PLESSIS

